

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE MUNICIPAUTE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2019

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>en exercice..... 61 présents..... 37 procurations..... 14 absents 10 Suffrage exprimé ... 51</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le VINGT SIX JUIN, à vingt heures et trente minutes,</p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 20 Juin 2019 et par affichage du 20 Juin 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
--	--

Etaient présents :

- **Andilly :**
- **Attainville :**
- **Bouffémont :**
- **Deuil-la Barre :**
- **Domont :**
- **Enghien-Les-Bains :**
- **Ezanville :**
- **Groslay :**
- **Margency :**
- **Moisselles :**
- **Montlignon :**
- **Montmagny :**
- **Montmorency :**
- **Piscop :**
- **Saint-Brice-sous-Forêt :**
- **Saint-Gratien :**
- **Saint-Prix :**
- **Soisy-sous-Montmorency :**

Daniel FARGEOT,
Odette LOZAÏC,
Claude ROBERT,
Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Dominique PETITPAS, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER,
Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
Philippe SUEUR (aux rapports n° 7 à 32), Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
Agnès RAFAITIN-MARIN,
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
Christian RENAULT,
Véronique RIBOUT,
Alain GOUJON,
Patrick FLOQUET, François ROSE,
Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX,
Christian LAGIER,
Alain LORAND, William DEGRYSE, Didier ARNAL,
Julien BACHARD, Natacha VIVIEN,
Gérard BOURSE,
Luc STREHAIANO, Bania KRAWCZYK, François ABOUT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Michel LACOUX à Claude ROBERT ; Gérard DELATTRE à Muriel SCOLAN ; Frédéric BOURDIN à Jean-François AYROLE ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Alain BOURGEOIS à Christian LAGIER ; Pierre GREGOIRE à Agnès RAFAITIN-MARIN ; Virginie HENNEUSE à William DEGRYSE ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Luc STREHAIANO ; Karine BERTHIER à Natacha VIVIEN ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Christiane LARDAUD à Bania KRAWCZYK ; Claude BARNIER à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Philippe SUEUR (aux rapports n° 1 à 6) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Luc-Eric KRIEF ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Patrick BALDASSARI ; Didier LOGEROT ; Jean-Claude LEVILAIN ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Christian LAGIER est désigné pour remplir cette fonction.

CULTURE

OBJET : Signature d'une convention de partenariat avec la commune de Deuil-La Barre pour l'organisation d'un stage intercommunal d'orchestre suivi d'un concert au profit des élèves des écoles de musique et conservatoires du territoire.

PJ : projet de convention de partenariat

H,

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 2017, la communauté d'agglomération Plaine Vallée organise durant la première semaine des vacances de la Toussaint un stage intercommunal d'orchestre débouchant sur le concert intercommunal des élèves.

Ce stage s'adresse aux élèves, enfants et adultes, suivant un enseignement dans un établissement d'enseignement artistique du territoire ou justifiant d'une pratique amateur régulière encadrée.

L'effectif se situera dans une fourchette allant de 40 à 70 stagiaires encadrés par une équipe de professeurs issus des écoles de musique du territoire partageant les objectifs du stage et du concert. Un Directeur d'école de musique, chef de projet désigné par la ville d'accueil, prend en charge les aspects organisationnels propres au déroulement du stage et du concert.

Le stage se déroulera dans les locaux du Lycée Camille Saint Saëns de Deuil-La Barre durant la première semaine de vacances de la Toussaint, du 21 au 25 octobre 2019.

Les modalités de mise à disposition et d'exploitation des locaux et des espaces seront définies dans le cadre d'une convention à conclure entre la Communauté d'agglomération et le Lycée Camille Saint Saëns de Deuil-La Barre.

Le concert se déroulera le samedi 26 octobre 2019 à 15 heures dans la salle des fêtes de Deuil-La Barre. Il réunira les stagiaires et leurs professeurs ayant participé au stage d'orchestre décrit précédemment.

L'inscription au stage sera payante selon la tarification figurant au règlement intérieur du stage et subordonnée à l'acceptation de ce règlement qui sera présenté aux élèves ou à leur représentant légal et à la fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

L'accès au concert sera gratuit mais sera subordonné à une réservation préalable. Ces réservations seront effectuées auprès du conservatoire municipal de musique Maurice Cornet. Dans la limite des places disponibles, les réservations donneront priorité aux familles des stagiaires.

Une convention de partenariat définit les modalités et les engagements respectifs de la communauté d'agglomération et de la commune de Deuil-La Barre.

Selon les termes de cette convention, la communauté d'agglomération coordonnera le déroulement global du projet, stage et concert, et prendra en charge les aspects financiers et réglementaires, ainsi que la communication.

La commune de Deuil-La Barre désignera le Directeur du conservatoire municipal de musique Maurice Cornet comme chef de projet du stage et du concert. Il veillera au respect des modalités du règlement intérieur du stage, au suivi de la réservation, de la billetterie et s'assurera du bon ordre de marche du lieu du concert.

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

H.

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_13 -DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019
--

VU la délibération du conseil de communauté n° 13 en date du 20 décembre 2017 définissant la compétence facultative de soutien à l'enseignement artistique spécialisé et aux pratiques d'ensemble à fort rayonnement communautaire,

VU la délibération du conseil de communauté n°11 en date du 26 juin 2019 décidant la reconduction en 2019 d'un stage d'orchestre intercommunal suivi d'un concert au profit des élèves des conservatoires et écoles de musique et de danse municipales et associatives du territoire ayant atteint le niveau fin de 1^{er} cycle ;

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver le projet de convention fixant les règles d'organisation et les conditions du partenariat entre la communauté d'agglomération et la commune de Deuil-La Barre pour la réalisation du projet,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Services et Equipements Publics, Culture réunie le 06 juin 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale réunie le 18 juin 2019,

Après avoir entendu Monsieur LORAND rapporteur,

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- APPROUVE les termes du projet de partenariat ci-joint,
- AUTORISE le Président à signer avec la commune de Deuil-La Barre la convention de partenariat ci-jointe fixant les règles d'organisation et les conditions de participation au stage intercommunal d'orchestre suivi d'un concert au profit des élèves des écoles de musique et conservatoires du territoire.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDS TS.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190626-DL2019-06-26_13
-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

Acte publié ou notifié le 04/07/2019.....
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT

Acte à classer

DL2019-06-26_13

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-02T15-57-30.00 (MI217784658)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190626-DL2019-06-26_13-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Signature d'une convention de partenariat avec la commune de Deuil-La Barre pour l'organisation d'un stage d'orchestre suivi d'un concert au profit des élèves des écoles de musique et conservatoires du territoire

Date de décision : 26/06/2019

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. CultureActe : 13 Convention partenariat avec Deuil Stage et Concert Orchestre 2019.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

13.1 Convention DEUIL.PDF

Type PJ : 70_DE - Délibération



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/07/19 à 15:57

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 02/07/19 à 15:57

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 02/07/19 à 16:35

